Le 13 septembre 2021 à 19 h 30 a lieu une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata à la Salle Témiscouata.

Municipalités représentées :

Monsieur Bruno Bonesso (Auclair)
Monsieur Daniel Boucher (Biencourt)
Monsieur Normand Morin (Dégelis)
Monsieur Pierre Bossé (Lac-des-Aigles)
Monsieur Pierre Daigneault (Lejeune)
Monsieur Émilien Beaulieu (Packington)
Madame Louise Labonté (Pohénégamook)
Monsieur Claude H. Pelletier (Rivière-Bleue)
Monsieur André St-Pierre (Saint-Athanase)
Madame Carmen Massé (Saint-Elzéar-de-Témiscouata)
Monsieur Gaston Chouinard (Saint-Eusèbe)
Monsieur Richard Dubé (Saint-Honoré-de-Témiscouata)
Monsieur Jean-Marc Belzile (Saint-Jean-de-la-Lande)
Monsieur Mario Guimond, maire suppl. (Saint-Juste-du-Lac)
Monsieur Gilles Dumont, maire suppl. (Saint-Louis-du-Ha ! Ha !)
Monsieur Marcel Dubé (Saint-Marc-du-Lac-Long)
Monsieur Jean-Pierre Ouellet (St-Pierre-de-Lamy)
Monsieur André Chouinard (St-Michel-du-Squatec)
Monsieur Gaétan Ouellet (Témiscouata-sur-le-Lac)

Tous formant quorum sous la présidence de Madame Guylaine Sirois, préfet de la MRC de Témiscouata.

Les personnes-ressources aussi présentes :

Le directeur général	Jacky Ouellet
La coordonnatrice des finances	Michèle Boucher
La secrétaire de direction	Mireille Moreau
Le coordonnateur Service de dév.	Steve Murray
Le coordonnateur Service d'aménagement	Mathieu Lehoux

1. <u>OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉFET</u>

Le préfet souhaite la bienvenue à toutes et à tous et déclare la séance ouverte à 19h30.

RS-145-21 2. <u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

Il est proposé par Claude H. Pelletier
appuyé par Richard Dubé
et résolu à l'unanimité des maires

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté en laissant l'élément « affaires nouvelles » ouvert.

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du préfet

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 16 août 2021

4. Approbation des comptes du mois de septembre 2021 de la MRC de Témiscouata

5. Invité : Monsieur Denis Dionne, RCGT

 5.1 Adoption des états financiers 2020 de la MRC de Témiscouata

6. <u>Dossiers des maires, correspondances et demandes d'appui</u>

6.1 Lettre du MAMH - règlement 02-10-50

7. Développement économique et rural

7.1 Suivi des fonds
7.2 Demande de financement Vitalisation
7.3 Demande de financement Fonds éolien
7.4 Demande de financement FRR- Volet 2 régional
7.5 Radiation de prêt
7.6 Jardins Célestes

8. Aménagement et urbanisme

8.1 Adoption du Règlement 02-10-50 modifiant le règlement numéro 02-10 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé
8.2 Certificat de conformité règlement zonage P-463 de la Ville de Pohénégamook
8.3 Comité de sécurité incendie

9. Dossiers du préfet

10. Salon de l'emploi du Témiscouata

11. Mandat à DHC avocats pour un avis concernant le contrat de maintenance du parc éolien

12. Engagements dans le budget immigration

13. Offre de visibilité et partenariat/commandite

14. Redistribution éolienne bas-laurentienne

15. Les «Bons coups»

16. Affaires nouvelles :

16.1 Protection des lacs

17. Période de questions

18. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RS-146-21 3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 AOÛT 2021

Il est proposé par Pierre Daigneault
appuyé par Gaston Chouinard
et résolu à l'unanimité des maires

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire 16 août 2021 du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RS-147-21 4. ACCEPTATION DES COMPTES DE SEPTEMBRE 2021 DE LA MRC DE TÉMISCOUATA

Il est proposé par Carmen Massé
appuyé par Jean-Marc Belzile
et résolu à l'unanimité des maires

D'accepter les comptes de septembre 2021 de la MRC de Témiscouata, totalisant 238 115,57 $ tels que décrits dans une liste déposée à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. Invité : Monsieur Denis Dionne, RCGT

RS-148-21 5.1 APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2020

Il est proposé par Normand Morin
appuyé par Claude H. Pelletier
et résolu à l'unanimité des maires

Que les membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata approuvent les états financiers au 31 décembre 2020, tels que préparés par Raymond, Chabot, Grant, Thornton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6. Dossiers des maires, correspondances et demandes d'appui

6.1 Lettre du MAMH - règlement 02-10-50

7. Développement économique et rural

7.1 Suivi des fonds

Monsieur Steve Murray fait le suivi des fonds aux membres du Conseil et répond aux questions.

Monsieur Gaétan Ouellet, maire de Témiscouata-sur-le-Lac, prend part à la rencontre à 20h05.

7.2 Demandes de financement Vitalisation

RS-149-21 ADOPTION D'UN PROJET

Il est proposé par Marcel Dubé
appuyé par Claude H. Pelletier
et résolu à l'unanimité des maires

D'accorder à Épicerie chez LeLou, une contribution non remboursable de 50 % des coûts jusqu'à un maximum de 29 567$ du Fonds de Vitalisation pour la réfection complète de la toiture et du remplacement d'un panneau électrique. Le tout est conditionnel à l'obtention du financement complet et à la réception des pièces justificatives demandées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RS-150-21 ADOPTION D'UN PROJET

Il est proposé par Louise Labonté
appuyé par Carmen Massé
et résolu à l'unanimité des maires

D'accorder à la Corporation de développement de Lac-des-Aigles, une contribution non remboursable de 96 000 $ du Fonds de Vitalisation pour réaménager le centre de la municipalité par l'acquisition et la démolition d'un bâtiment non entretenu, la construction d'un parc avec la construction d'un immense gazebo pouvant servir de halte pour les touristes et de kiosque pour leur marché local. Le tout est conditionnel à l'obtention du financement complet et sur présentation des pièces justificatives demandées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.3 Demandes de financement Fonds éolien

RS-151-21 ADOPTION D'UN PROJET

Il est proposé par Gaston Chouinard
appuyé par Normand Morin
et résolu à l'unanimité des maires

D’accorder à la Corporation de développement économique d’Auclair, une contribution non remboursable de 100 000 $ du Fonds de Vitalisation et une contribution non remboursable de 100 000 $ du Fonds de développement éolien pour améliorer les installations sanitaires et septiques du Camping d’Eau Claire, réaménager les espaces et faire l’ajout de 40 à 50 emplacements 3 services, construire 10 chalets 4 saisons et un bâtiment d’accueil pour développer le tourisme 4 saisons. Le tout est conditionnel à l’obtention du financement complet et sur présentation des pièces justificatives demandées.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

RS-152-21 ADOPTION D’UN PROJET

Il est proposé par Claude H. Pelletier
appuyé par Pierre Daigneault
et résolu à l’unanimité des maires

D’accorder à Gestion Dany et Michel inc., une contribution non remboursable de 100 000 $ du Fonds de Vitalisation et un prêt de 50 000 $ du Fonds de développement éolien aux conditions énumérées ci-dessous pour construire 55 emplacements de camping 3 services, 20 emplacements sans service, 2 chalets, un bureau d’accueil et un bloc sanitaire. Le projet inclut également l’installation des infrastructures d’aqueduc et d’égoûts pour le terrain de camping.

Intérêts :	0%
Moratoire :	12 mois sur le capital
Amortissement :	84 mois (7 ans)

Le tout est conditionnel à l’obtention du financement complet et sur réception des pièces justificatives demandées.

ADOPTÉE.

7.4 Demandes de financement FRR- Volet 2 régional

RS-153-21 ADOPTION D’UN PROJET

Il est proposé par Pierre Daigneault
appuyé par Claude H. Pelletier
et résolu à l’unanimité des maires

D’accorder au Club d’encadrement technique en acériculture de l’Est, une contribution non remboursable de 3 809 $ du FRR – Régional pour engager 4 ressources pour accompagner les acériculteurs dans la consultation publique, du ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs, sur la délimitation des érablières à potentiel acéricole à prioriser, qui se tient du 9 août au 22 septembre 2021. Le tout est conditionnel à l’obtention des pièces justificatives demandées.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

RS-154-21 ADOPTION D’UN PROJET

Il est proposé par Claude H. Pelletier
appuyé par Bruno Bonesso
et résolu à l’unanimité des maires

D’accorder à la Corporation de l’observatoire du Témiscouata, une contribution non remboursable de 30 000 $ du FRR – Régional, volet infrastructures exceptionnelles pour compléter le budget du projet Académie Aster. Le tout est conditionnel à l’obtention du financement complet et sur réception des pièces justificatives demandées, dont la démonstration du promoteur d’une preuve de décaissement des 70 000 $ par Desjardins.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

RS-155-21 ADOPTION D'UN PROJET

Il est proposé par Gaston Chouinard
appuyé par Marcel Dubé
et résolu à l'unanimité des maires

D'accorder à la Corporation de l'observatoire du Témiscouata, une contribution non remboursable de 21 350 $ du FRR – Régional, volet infrastructures exceptionnelles pour couvrir les frais de réparation du télescope d'Aster. Le tout est conditionnel à l'obtention des pièces justificatives demandées, dont la démonstration du promoteur qu'aucune autre aide publique n'entre en concurrence avec celle de la MRC dans le financement de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RS-156-21 7.5 RADIATION PRÊT 9355-2768 Québec inc. (Café du Parc Témis)

Il est proposé par Richard Dubé
appuyé par Marcel Dubé
et résolu à l'unanimité des maires

D'accepter l'inscription du prêt 9355-2768 Québec inc. (Café du Parc Témis) (SD-159-FLI-RS-CI-004-17), au montant de 5 619,50 $, dans les mauvaises créances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RS-157-21 7.6 DÉPENSE AFFICHES JARDINS CELESTES

Il est proposé par Gaston Chouinard
appuyé par Normand Morin
et résolu à l'unanimité des maires

Que la facture pour le remplacement des affiches pour les jardins célestes soit payée à même le surplus affecté des jardins célestes pour combler la partie des municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

RS-158-21 8.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 02-10-50 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 02-10 ÉDICTANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

ATTENDU que, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata a adopté le schéma d'aménagement et de développement révisé portant le numéro de règlement 02-10, en vigueur depuis le 14 octobre 2010;

ATTENDU qu'il y a lieu de corriger certains termes utilisés dans les conditions d'implantation des usages résidentielles dans l'affectation Agricole II ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la compatibilité des usages en affectation Agricole I pour intégrer les possibilités prévues au Règlement sur l'autorisation d'aliénation ou d'utilisation d'un lot sans l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec issus de la Loi sur la Protection du Territoire et des Activités Agricoles (LPTAA) ;

ATTENDU que le conseil des maires de la MRC de témiscouata souhaite promouvoir le développement de l'industrie agro-alimentaire, l'occupation dynamique du territoire et développer son offre en agrotourisme ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été dûment donné le 8 mars 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marcel Dubé
appuyé par Richard Dubé
et résolu à l'unanimité des maires

Que le Conseil de la MRC de Témiscouata adopte le règlement numéro 02-10-50 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RS159-21

8.2 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO P-463 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO P-413 ET SES AMENDEMENTS DE LA VILLE DE POHÉNÉGAMOOK

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Ville de Pohénégamook a adopté le 09 août 2021, le « *Règlement numéro P-463. modifiant le règlement de zonage numéro P.413 pour les zones Pa »* ;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a pour objectif de permettre certains usages résidentiels à l'intérieur des zones Publiques Pa-2 et Pa-8 situés à l'intérieur de l'affectation urbaine de la Ville de Pohénégamook ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil des maires de la MRC ont, selon l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, examiné et étudié ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est jugé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Émilien Beaulieu
appuyé par Pierre Daigneault
et résolu à l'unanimité des maires

Que le Conseil des maires de la MRC de Témiscouata émette le certificat de conformité pour le Règlement numéro P-463 modifiant le règlement de zonage numéro P.413 pour les zones Pa.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.3 Comité de sécurité incendie

Le sujet sera remis à la réunion de novembre compte tenu la période électorale.

Monsieur Pierre Daigneault, maire de Lejeune, quitte la séance à 21h05.

9. Dossiers du préfet

9.1 SQ – changement de directeur du poste
9.2 FQM – Internet haute vitesse – rencontre
9.3 CPE – des personnes sont intéressées à être RSG
9.4 Consultation MAMH sur les OGAT
9.5 Bornes électriques pour vélos
9.6 Suivi transport collectif inter-MRC

RS-160-21

10. ACTIVITÉS EMPLOI DU TÉMISCOUATA 2022

ATTENDU QUE Activités emploi du Témiscouata est un événement régional majeur qui connait un grand succès depuis plus de 21 ans ;

ATTENDU QUE la MRC souhaite en être partenaire ;
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Normand Morin
appuyé par Claude H. Pelletier
et résolu à l'unanimité des maires

QUE la MRC soit mandataire de la Table ad hoc de concertation pour les Activités emploi du Témiscouata 2022, que monsieur Jacky Ouellet soit mandaté pour signer les documents en lien avec la Table ad hoc de concertation et que nous versions un montant de 1 500 $ à titre de partenaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RS-161-21

11. AUTORISATION MANDAT À DHC AVOCATS POUR UN AVIS CONCERNANT LE CONTRAT DE MAINTENANCE DU PARC ÉOLIEN

Il est proposé par Bruno Bonesso
appuyé par Jean-Marc Belzile
et résolu à l'unanimité des maires

Que la MRC de Témiscouata donne le mandat à DHC Avocats pour donner un avis concernant le contrat de maintenance du parc éolien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RS-162-21

12. RÉSOLUTION AUTORISANT LA MRC DE TÉMISCOUATA À UTILISER JUSQU'À 25 000 $ DU BUDGET PRÉVU EN IMMIGRATION POUR LA RÉALISATION DE SEPT ACTIVITÉS DES MESURES TRANSITOIRES ET POUR L'ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION EN IMMIGRATION D'ICI À LA MI-NOVEMBRE.

CONSIDÉRANT QU'il y a seize mesures transitoires du Programme d'appui aux collectivités (PAC) et l'élaboration du plan d'action à réaliser d'ici la fin du mois de février 2022;
CONSIDÉRANT QUE l'élaboration des activités doit se faire rapidement afin d'atteindre les cibles du ministère de l'Immigration de la Francisation et de l'Intégration du Québec (MIFI);

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de dépenses prévues au budget en immigration;

Par conséquent,

Il est proposé par Richard Dubé
appuyé par Gaston Chouinard
et résolu à l'unanimité des maires

Que le Conseil de la MRC de Témiscouata :

Autorise la MRC de Témiscouata à utiliser, d'ici la mi-novembre, jusqu'à 25 000 $ du budget prévu en immigration pour l'élaboration du Plan d'action en immigration (PAC) et pour la réalisation des sept mesures transitoires suivantes :

- Dossier principal de sensibilisation avec la Rumeur du Loup
- Série de trois vidéos de sensibilisation avec la Rumeur du Loup
- Achats de livres pour enfants sur la diversité culturelle à distribuer dans la région
- Deux actions dans le cadre de la Semaine québécoise des rencontres interculturelles
- Action dans le cadre de la Journée internationale de la tolérance
- Événement découverte des cafés du monde

Autorise le directeur général, M. Jacky Ouellet, à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscouata, tout document afférent aux dépenses budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

13. Offre de visibilité et partenariat/commandite

Les maires ont décidé de ne pas contribuer au plan de commandite.

RS-163-21

14. REDISTRIBUTION EOLIENNE – PARC BAS-SAINT-LAURENT

Il est proposé par Claude H. Pelletier
appuyé par Gaston Chouinard
et résolu à l'unanimité des maires

D'autoriser M. Jacky Ouellet, directeur général, à procéder à la répartition de la 1ère redistribution éolienne 2021 – Parc Bas-Saint-Laurent, telle que déposée au Conseil de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15. Les «Bons coups»

- 25e anniversaire d'Acti-Famille
- Exposition des artisans au parc Clair Soleil
- Résidence l'Arc-en-ciel à Pohénégamook, quartier Sully
- Inauguration du parc à Rivière-Bleue
- Fondation de la santé du Témiscouata- Dr Guildo Côté
- Réseau des villages relais – Prix Jacques-Emond à Pohénégamook
- Domaine Acer a gagné une médaille d'or
- Inauguration du marché public à Squatec
- L'heure juste – Daniel Robitaille à Saint-Juste-du-Lac
- Visite de Paul Houde à Rivière-Bleue

16. Affaires nouvelles :

16.1 Protection des lacs

17. Période de questions

Pas de questions.

RS-164-21 18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 22 h 20, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par Claude H. Pelletier
appuyé par Normand Morin
et résolu à l'unanimité des maires

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Guylaine Sirois, Préfet

Jacky Ouellet, Directeur général